



Paris, le 27 novembre 2019

M. Benjamin RAIGNEAU
DRH du GPF
2, place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA et SUD-Rail vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 18 Novembre 2019.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 21 novembre dernier dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat qu'aucunes réponses concrètes et précises n'ont été apportées par la Direction sur l'ensemble des points repris dans la DCI.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA et SUD-Rail réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction SNCF, de véritables négociations sur les revendications suivantes :

Retraites :

- Maintien du régime spécial des cheminots, du taux de cotisation supplémentaire dit « T2 », des droits spécifiques des cheminots actuels et futurs embauchés ;

Emploi :

- Arrêt des suppressions d'effectifs ;
- Négociation nationale sur les créations d'emplois, puis déclinaison interentreprises dans les territoires, sur :
 - Les besoins relatifs à la sécurité, à une production de qualité et à l'amélioration des conditions de travail ;
 - Les besoins nécessaires à la ré-internalisation de charges de travail soustraitées ;
 - La régularisation des emplois précaires et une reconversion pérenne des agents en EIM ;
 - Les conditions d'utilisation des alternants et leurs perspectives d'embauches.
- Création d'instances interentreprises de proximité pour le suivi de ces sujets.

Rémunération :

- Augmentation générale de la valeur du point (ou du salaire de base pour les contractuels) de 5,2 % pour compenser l'inflation des 5 dernières années, à titre de mesure immédiate ;
- Ouverture de négociations sur toutes les primes de travail ;
- Augmentation de l'Indemnité de Résidence 1 (région parisienne et autres) de 150 € pour tenir compte de la forte hausse du coût de la vie en région parisienne, notamment des loyers ;
- Revalorisation des EVS ;
- Revalorisation des pensions de retraite.

Restructurations :

- Arrêt des restructurations en attente d'un nouveau projet de développement du service public ;
- Abandon de l'organisation par activité, de l'externalisation, et du lean-management ;
- Garantie de formations « métiers » communes, de déroulement de carrière, de passerelles entre entreprises du GPF pour garantir le maintien d'une sécurité de l'emploi pour tous les cheminots statutaires ou contractuels ;
- Garantie de non-concurrence interne avec les filiales, présentation systématique de SNCF aux appels d'offres, partage des charges de travail entre EF nationales sur les trains transfrontaliers ;
- Allègement de la charge de travail des DPX et recentrage sur l'organisation de la production.

Avenir des métiers :

- Maintien de la proximité des organisations de travail en territoire (UP traction, UO train, ateliers du matériel, services administratifs ou transverses, services en gare, centres d'appels, équipes et astreintes Equipement...) pour favoriser la réactivité de la production et préserver l'aménagement du territoire ;
- Remise en place de Directions métiers interentreprises fortes ayant pouvoir de prescription ;
- Arrêt de la casse de l'ensemble des métiers : ajout de tâches aux agents de conduite, suppression des contrôleurs à bord des trains ou de leurs compétences sécurité, deshumanisation des gares, casse des RCAD, polyvalence forcée et maintenance modulaire du Matériel, déploiement des CCR, massification des travaux, perte de compétences à l'Equipement par les transferts de charges sur la sous-traitance, baisse des effectifs SUGE et dégradation de leurs conditions d'utilisation, menace sur l'avenir des APF et les services transverses, etc.

Service public :

- Proposition d'un plan de relance du fret ferroviaire au Gouvernement, négocié avec les organisations syndicales, incluant les évolutions législatives, un plan d'investissement dans les infrastructures et le matériel, un plan commercial et le développement de l'emploi ; arrêt de la déréglementation et du dumping social dans le groupe ;
- Maintien, entretien et développement du réseau ferroviaire ;
- Plan d'investissement pour résorber les causes des retards des trains dits « malades » sur l'ensemble du réseau national ;
- Plan de relance des trains d'équilibre du territoire (TET), dont les trains de nuit et TAC.

Protection sociale :

- Elargissement du volet prévoyance du régime spécial à l'ensemble de la branche ferroviaire ;

- Accès à la médecine de soins SNCF et à l'Action Sociale SNCF pour l'ensemble de la branche, financé par les entreprises ferroviaires (EF), et ouverture aux retraités ;
- Extension des facilités de circulation pour tous les cheminots actifs, retraités ou ayants-droit de la branche ;
- Rematérialisation des feuilles de pensions et permanences CPR en proximité.

Représentation des cheminots :

- Organisation de négociations réelles avant et pendant les conflits ;
- Création d'instances de proximité, d'instances transverses par métier et maintien de commissions composées de représentants du personnel et de la Direction pour débattre des promotions, des accès aux postes, et des dossiers disciplinaires ;
- Reconnaissance de la capacité d'intervention inter-métiers et inter-entreprises des représentants syndicaux (secrétaires de syndicat, DSC, etc.).

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et SUD-Rail vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève illimitée et reconductible par période de 24 heures à compter du Mercredi 04 décembre 2019 à 19h00.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés du Groupe Public Ferroviaire ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

CGT
Laurent BRUN



UNSA
Didier MATHIS



SUD-Rail
Éric MEYER

